

Joyeuses fêtes chères et chers collègues

Que tous vos vœux se réalisent et nous vous souhaitons la santé afin que vous puissiez réaliser vos rêves.

Prenez soin de vous et des vôtres.



L'équipe du SEEL



Krystine Lessard
Présidente

Voici des liens qui peuvent vous être utiles et que vous trouverez sur le site du SEEL :

www.seel.qc.ca

- ✓ Qui sommes-nous ?
- ✓ Les conventions collectives nationale et locale
- ✓ Le comité ÉHDAA au niveau de l'école
- ✓ Les divers formulaires en lien avec les élèves HDAA : signalement, valeur pondérée, référentiel, etc.
- ✓ Les fiches syndicales sur la tâche
- ✓ Les droits parentaux et le régime québécois d'assurance parentale
- ✓ Les conseils d'établissement
- ✓ Les Info-SEEL

Si vous avez des idées de liens utiles dans votre quotidien à ajouter, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Écho des montagnes...

- ☹ La **fusion des commissions scolaires** : nous y reviendrons sous peu ou dès que nous aurons d'autres informations !
- ☺ Eurêka : nous avons trouvé la « **douche** » qui est en réalité une douche pour tout le personnel conçue à la suite de l'aménagement d'une salle de bain pour personnes handicapées et elle est située au sous-sol.



Le comité paritaire ÉHDAA recommande cette proposition à la direction générale en précisant qu'il y ait d'une part, consultation auprès des comités locaux d'école en leur ayant fourni au préalable les montants recevables pour chaque école en ce qui concerne les mesures 30321 et 30361. D'autre part, il recommande qu'il y ait un processus de reddition de compte demandé aux écoles sur les sommes allouées décentralisées de cette mesure.

Le comité paritaire recommande qu'un minimum de trois rencontres est nécessaire pour répondre aux différents mandats : **une rencontre au printemps**, pour faire les recommandations sur les besoins de l'école, **une deuxième en juin**, lors de l'octroi des ressources par la commission pour recommander l'organisation des services en fonction des ressources et **une troisième au milieu de l'année scolaire**, pour établir un bilan des recommandations et rectifier le tir, si nécessaire.

Consensus du comité paritaire :

Mesures allouées uniquement pour l'intégration des élèves TC dans les classes régulières

<p>Annexe 21 : Mesure 30361 Montant disponible 216 714 \$ À partir de la clientèle 2014-2015</p>	<p>Annexe 20 : Mesure 30321 Montant disponible 206 389 \$ À partir de la clientèle 2014-2015</p>
<p>a) 1/3 (72 238 \$) soit 551,00 \$/élève (131 élèves TC intégrés)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Ajout de TES. ● Distribué per capita élève TC intégré à l'exception des classes TC, MELS-MSSS, soutien émotif et Vert Pré. <p>b) 1/3 (72 238 \$) soit 551,00 \$/élève (131 élèves TC intégrés)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Co-enseignement et orthopédagogie ● Distribué per capita élève TC intégré à l'exception des classes TC, MELS-MSSS, soutien émotif et Vert Pré. <p>c) 1/3 (72 238 \$) soit 9,77 \$/élève école, à l'exception de Vert-Pré</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Pour le dépistage des élèves en besoin. ● Distribué per capita élève/école. ● Peut servir pour des services autres (TES et autres services complémentaires) que ceux offerts pour une enseignante ou un enseignant, à l'exception des PEH. 	<p>Les comités locaux doivent se prononcer parmi les choix suivants (montants distribués per capita élève/école, soit 27,92 \$/élève) :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- La mise en place de regroupements d'élèves répondant aux besoins particuliers des élèves. Ces regroupements peuvent notamment comprendre la classe ressource, le programme répit ou la classe spécialisée. 2- L'ajout de ressources enseignantes en service direct à l'apprentissage des élèves <p>Cette mesure est uniquement pour des enseignantes et enseignants.</p>